

PROFIL

- Vous êtes **propriétaire d'un logement libre** d'occupation
- Vous souhaitez **aider une famille en situation de grande précarité**
- En mettant votre bien à disposition de SNL, vous renoncez volontairement à vos potentiels loyers (qui auraient été fortement imposés). En échange, SNL prend en charge une partie des frais liés à votre bien

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Une convention est établie entre vous et SNL, à qui **vous confiez votre bien pour une durée minimale de 3 ans.**

Grâce à votre générosité, **SNL peut loger des familles en difficulté** d'accès au logement.

Pendant toute la durée de la convention, **SNL prend**

en charge les travaux d'entretien courant de votre logement

SNL assure la gestion locative de votre bien

Au terme de la convention, **SNL vous restitue votre logement libre de toute occupation et dans un état d'entretien conforme à son état initial.**



EXEMPLE : LA VILLE DE VAUCRESSON MET UN LOGEMENT À DISPOSITION DE SNL 92

Depuis 2013, la Ville de Vaucresson met à disposition de SNL 92 un studio dont elle est propriétaire. Ce logement de 16 m², situé en rez-de-chaussée d'une petite copropriété en centre-ville, a permis en douze ans d'accueillir cinq personnes successives : deux mères avec un enfant et trois personnes isolées, toutes confrontées à des difficultés de logement et à des fragilités sociales.

AVANTAGES

- 1** Pendant toute la durée du prêt d'usage, SNL assure l'entretien du bien et le règlement de certaines charges (usuellement les charges de copropriété et la taxe foncière).
- 2** Pendant toute la période, vous êtes libéré de la gestion de votre bien tout en étant assuré de son bon entretien
- 3** Grâce à vous, une famille en situation de précarité peut accéder au logement

Réf. : Code civil : articles 1875 à 1891

Pour en savoir plus, contactez-nous sur :
solidarites-nouvelles-logement.org